



BREVET DE MAITRISE (COIFFEUR)

Public concerné

- Chef d'entreprise (artisans, commerçants...), conjoint, salarié, ...

Prérequis

- Titre ou diplôme de niveau 4 dans le métier visé.

Nombre de participants

- 6 à 15 stagiaires

Durée - Horaires

- 449 h 00
- De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Tarifs

- 17 € de l'heure

• Eligible au CPF

- N° RNCP : 34576
- Formacode : 42061 : spécialisation coiffure

Dates et lieu de formation Pour 2022

- Date sur demande

Formation proposée à **Chartres**

Objectif général

- Obtenir une double qualification : Celle de professionnel hautement qualifié et celle de gestionnaire d'entreprise

Objectifs pédagogiques

- Confirmer l'excellence dans son métier pour obtenir le titre de Maître artisan
- Accéder à un poste de formateur
- S'approprier les outils et la méthodologie indispensable pour une création ou un développement d'entreprise réussi

Programme

• La Fonction Entrepreneuriale (durée : 49 heures)

Connaître des outils et identifier l'ensemble des acteurs pour contribuer au développement de l'entreprise artisanale, adopter des techniques de communication adaptées et ciblées

• La Fonction Commerciale (durée : 56 heures)

Savoir élaborer un diagnostic commercial, définir et mettre en œuvre une stratégie commerciale efficace à court et moyen terme

• La Fonction Financière et Economique (durée : 84 heures)

Savoir élaborer et équilibrer un plan de financement, lire, établir et interpréter les principaux documents comptables de l'entreprise. Analyser la rentabilité de l'entreprise et sa situation financière

• La Fonction Gestion des Ressources Humaines (durée : 42 heures)

Savoir organiser le travail et manager son personnel, savoir recruter
Connaître les principes du droit du travail

• La Fonction Formation et Accompagnement de l'Apprenant (durée : 56 heures)

Maîtriser votre fonction de maître d'apprentissage, être en mesure de bien accompagner le jeune dans son projet et celui de l'entreprise. Bien connaître la réglementation.

• La Fonction Communiquer à l'International (durée : 42 heures)

Acquérir les bases pour conserver et échanger dans la vie privée et professionnelle

• La Fonction Production (durée : 120 heures)

Renforcer les compétences techniques indispensables à la réalisation de prestations ou de créations de haut niveau. Développer la maîtrise technique du métier et des savoir-faire



Formateurs

Notre organisme de formation met à disposition des formateurs dont le profil est en adéquation avec la formation visée.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Pédagogie active et ludique : formation pratique qui alterne des études de cas réels, des simulations et des entraînements aux méthodes de motivation - certains exercices peuvent être filmés - identification pour chaque participant des points forts et des axes de travail - un apport méthodologique est apporté afin que le participant dispose de référentiels directement applicables

Documents remis

- Un support de cours sur les outils et les méthodes est remis à chaque participant.

Indicateur de performance

- Pour les formations diplômantes et qualifiantes, le taux de réussite, en 2021, est de 100%.

Dispositif d'informations et de positionnement des stagiaires

- En amont de la formation, **entretien de positionnement** est réalisé pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orientation vers l'action de formation adaptée à son besoin.
- A l'occasion des échanges, **un questionnaire** est complété et permet au conseiller d'identifier le parcours passé et les attentes du stagiaire afin de personnaliser et individualiser la formation. Une synthèse est ensuite remise au formateur, avant l'entrée en stage.
- A l'issue de l'entretien, le **programme détaillé** de la formation est remis au candidat.

Toute information demandée à un stagiaire a un lien direct avec la formation et reste confidentielle.

Évaluation des acquis de la formation

- L'évaluation des acquis se fait à différents moments de la formation :
 - Tout au long de la formation sous formes de contrôles continus (épreuves écrites et/ou orales)
 - A la fin de la formation par des épreuves écrites et ou orales sous forme : d'études de cas, de mises en situation professionnelle, résolution de problème.



Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

La certification est acquise quand le candidat acquiert la totalité des blocs de compétences.

Modalités d'évaluation

Mise en situation professionnelle de transformation complète sur un homme ou une dame

Coupe brosse

Résolution de problème : épreuve orale

Mise en situation professionnelle : défrisage/ lissage ou permanente, par tirage au sort

Mise en boucles temporaire

Mise en situation professionnelle

Langue étrangère : Oral

Étude de cas de gestion

Étude de cas de GRH

Mise en situation d'apprentissage (alternance)

Secteurs d'activités :

Le coiffeur hautement qualifié exerce principalement en entreprise artisanale mono-site ou multi-sites (moins de 20 salariés par salon) du secteur des services à la personne. Il peut également exercer au sein d'un salon d'une chaîne (franchisé ou non) en tant que coiffeur, gérant ou manager. Il est plus rarement coiffeur à domicile à son compte, ou peut exercer d'un établissement hôtelier haut de gamme, au sein d'entreprises du spectacle ou des médias.

Type d'emplois accessibles :

Le chef d'entreprise artisanale a une obligation :

- de production qui évolue en fonction des tendances et de la mode,
- de réactualisation des techniques qui suit l'évolution de l'activité de coiffeur. Il a la responsabilité du maintien et du développement de l'entreprise afin d'en assurer la pérennité. Il a également une responsabilité juridique inhérente à la gestion de ses salariés et à l'accueil de sa clientèle. En matière d'autonomie, le titulaire du BM coiffeur peut prétendre à une autonomie totale en matière de stratégie d'entreprise, de gestion, de production, d'innovation, de création. Le gestionnaire et le coiffeur hautement qualifié, assument une responsabilité totale de production. Ils sont autonomes dans leurs activités de production et peuvent suppléer le chef d'entreprise en cas d'absence. Ils peuvent assurer la gérance d'un salon tant sur le plan technique que dans le management de la structure.

Code(s) ROME :

D1202 - Coiffure

M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise



Renseignement et inscription

Votre contact formation :

Murielle BABOUIN
02 36 25 31 05

Formation-continue.28@cma-cvl.fr

HANDICAP

Référent handicap du centre de
formation

Murielle BABOUIN
02 36 25 31 05
Stéphanie TORCHEUX
02 36 25 31 03

Formation-continue.28@cma-cvl.fr

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

- ORGANISME DE FORMATION
Chambre de Métiers et de
l'Artisanat
Centre – Val de Loire

N° de SIRET
130 027 980 00015

N° de déclaration d'activité :
enregistré sous le numéro
24450381045

Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat.

- SITE DE FORMATION DE
L'EURE ET LOIR :

Rue Charles Isidore Douin
CS 30819
28008 CHARTRES CEDEX

N° de SIRET
130 027 980 00049

Références juridiques des réglementations d'activité :

L'activité de coiffeur est réglementée, un professionnel reconnu comme qualifié doit être présent en permanence dans son salon dans le salon et assurer un contrôle effectif et permettant des prestations. Selon la réglementation en vigueur est reconnu comme qualifié le titulaire du Brevet professionnel, du BTS métiers de la coiffure ou Brevet de maîtrise de coiffeur.

Suivi Post Formation

- **Un suivi individuel peut être proposé.** Le formateur intervient pour vous aider à mettre en place les outils et les méthodes étudiés (devis sur demande).

Prise en compte de l'appréciation des stagiaires

- Lors de la dernière séance de la formation il sera demandé à chaque stagiaire de compléter une **enquête de satisfaction** sur le déroulement de la formation. Avec l'appui externe de la société **Horizontal Software** un **questionnaire à « chaud »** est envoyé dans les 10 jours **puis un questionnaire à « froid »** dans les 2 mois après la formation.

Bilan pédagogique du stage

- Le formateur établit un bilan pédagogique synthétique qui est transmis pour validation au responsable du service ou au coordinateur pédagogique.